
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 janvier 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0003

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 janvier 2021, en y retirant les articles 12.001 à 12.007 et 20.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0004

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Tradition Ford (Ventes) ltée (Drummondville Ford), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de deux camions châssis-cabine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 240 244,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18439 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 024,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1205382017

CE21 0005

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer le droit de préemption pour acquérir de Jane Silverstone, à des fins de logement social, un immeuble d'une superficie totale de 789,6 mètres carrés, sur lequel est érigé un bâtiment vacant de deux étages, sis au 7965, boulevard de l'Acadie, connu et désigné comme étant les lots 2 245 623, 2 245 625 et 2 245 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard de l'Acadie, près de l'avenue Vivian, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour le prix de 1 800 000 \$;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3 - d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Jane Silverstone ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1206337001

CE21 0006

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Montréal accepte le don de l'œuvre d'art intitulée « Les naufrageurs » de l'artiste et donateur Clément de Gaulejac par lequel il consent à la Ville de Montréal une licence pour l'exposition et la reproduction de l'œuvre;
- 2 - d'accepter de monsieur Clément de Gaulejac le don de l'œuvre « Les naufrageurs » pour le Service de la culture, d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 49 597 \$;

- 3 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel, pour fins d'impôts, au donateur pour une somme totale de 49 597 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1204736002

CE21 0007

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation 2021 de 15 606 \$, sans taxes, à l'organisme Les Arts et la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1208021008

CE21 0008

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la résolution CE20 1589 a été adoptée le 14 octobre 2020;

Attendu que cette résolution CE20 1589 a omis de préciser les motifs au soutien de ladite décision, lesdits motifs se trouvant plutôt dans le dossier décisionnel au soutien de celle-ci;

Attendu que la présente résolution ne change en rien la décision et est modifiée uniquement aux fins de précision quant à la motivation de celle-ci;

Attendu que le Bureau de l'inspectrice générale a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspectrice générale en date du 25 mai 2020;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé au conseil municipal ses commentaires et recommandations en date du 15 juin 2020;

Attendu que le Contrôleur général, à la suite du rapport du Bureau de l'inspectrice générale, a formulé des recommandations contenues à son rapport du 11 août 2020;

Attendu que les motifs exposés dans le dossier décisionnel numéro 1204990002 au soutien de la résolution CE20 1589 en font partie intégrante;

POUR CES MOTIFS

Il est

RÉSOLU :

de modifier le point 1 de la résolution CE20 1589 pour y ajouter, à la fin, les mots « pour les motifs énoncés au dossier décisionnel ».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1204990002

CE21 0009

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la résolution CE20 1588 a été adoptée le 14 octobre 2020;

Attendu que cette résolution CE20 1588 a omis de préciser les motifs au soutien de ladite décision, lesdits motifs se trouvant plutôt dans le dossier décisionnel au soutien de celle-ci;

Attendu que la présente résolution ne change en rien la décision et est modifiée uniquement aux fins de précision quant à la motivation de celle-ci;

Attendu que le Bureau de l'inspectrice générale a mené une enquête et produit le rapport du Bureau de l'inspectrice générale en date du 25 mai 2020;

Attendu que la Commission sur l'inspecteur général a déposé au conseil municipal ses commentaires et recommandations en date du 15 juin 2020;

Attendu que Pascal Pesant et Les entreprises Pesant ont fait parvenir leur commentaire quant à la possible déclaration d'inadmissibilité, par le biais de leur avocat, le 30 juin 2020;

Attendu que le Contrôleur général, à la suite du rapport du Bureau de l'inspectrice générale, a formulé des recommandations contenues à son rapport du 11 août 2020;

Attendu que les motifs exposés dans le dossier décisionnel numéro 1204990003 au soutien de la résolution CE20 1588 en font partie intégrante;

POUR CES MOTIFS

Il est

RÉSOLU :

de modifier le point 1 de la résolution CE20 1588 pour y ajouter, à la fin, les mots « pour les motifs énoncés au dossier décisionnel ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1204990003

CE21 0010

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt des griefs patronaux 2019-10, 2019-11 et 2020-03 au Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, afin de récupérer des frais découlant des libérations syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour les années 2018 et 2019.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1206976003

Levée de la séance à 9 h 16

70.001

Les résolutions CE21 0003 à CE21 0010 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Magda Popeanu
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint